



**MAIRIE DE DOMALAIN**  
*(Ille et Vilaine)*

2021 -  
Registre des délibérations

République Française

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 8 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 2 mars 2021.

**Présents** : OLIVIER Christian, TESSIER Daniel, PINCEPOTCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, GALLON Loïc, DOINEAU Brigitte, BASLE Marie-Josèphe, RESTIF Isabelle, ESNALUT Véronique, RENAULT Serge, DUFLOS Béatrice, DAULAINÉ Laurent, GUEGUEN Frédéric, PALIERNE Fabrice, JARRY Emilie, VETIER Anthony.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	19
Présents	:	17
Pouvoirs	:	0
Votants	:	17

**Absents excusés ayant donné procuration** :

**Absents excusés** : HUET François, FURON Maryse.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : VETIER Anthony.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 février 2021 est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour** :

**FINANCES, BUDGET**

- **Compte administratif 2020 et affectation du résultat du budget général**
- **Compte de gestion 2020 du budget général**
- **Compte administratif 2020 et affectation du résultat du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers**
- **Compte de gestion 2020 du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers**
- **Budget ZAC le Plessis/les Cerisiers 2021**

**MEDIATHEQUE**

- **Approbation du rapport d'activité 2020 de la médiathèque**

**POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION  
QUESTIONS DIVERSES**

**2021080301 Compte administratif 2020 et affectation du résultat du budget général**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2020. Le compte administratif se présente comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 704 368,46 €	1 389 486,37 €		1 389 486,37 €
Recettes	1 704 368,46 €	1 819 013,96 €	42 159,46 €	1 861 173,42 €

Résultat de clôture 2020	429 527,59 €		
	Résultat reporté 2019	42 159,46 €	
	Résultat de clôture 2020		471 687,05 €

**INVESTISSEMENT**

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	3 215 951,14 €	891 463,06 €		891 463,06 €
Recettes	3 215 951,14 €	1 240 487,91 €	1 407 502,52 €	2 647 990,43 €

Résultat de clôture 2020	349 024,85 €		
	Résultat reporté 2019	1 407 502,52 €	
	Résultat de clôture 2020		1 756 527,37 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de **fonctionnement de 471 687,05 €** comme suit :

Affectation du résultat au BP 2021

Excédent 2020	471 687,05 €
article 002 (RF)	
article 1068 (RI)	471 687,05 €

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal. Monsieur Daniel TESSIER, 1<sup>er</sup> adjoint préside et fait procéder au vote.

Vu le C.G.C.T, Vu le budget communal,

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- Adopter le compte administratif 2020 du budget général tel que présenté ;
- Affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé.

## 2021080302 Compte de gestion 2020 du budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian,  
Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le C.G.C.T,

Vu le budget communal,

Vu le compte de gestion 2020 du budget général,

### ➤ DECISION :

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## 2021080303 Compte administratif 2020 et affectation du résultat du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2020.  
Le compte administratif se présente comme suit :

### EXPLOITATION

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 423 850,60 €	775 885,90 €		775 885,90 €
Recettes	1 423 850,60 €	804 029,23 €	332 183,42 €	1 136 212,65 €

Résultat de l'exercice 2020	28 143,33 €			
	Résultat cumulé			360 326,75 €

### INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 558 598,00 €	599 434,69 €	682 657,18 €	1 282 091,87 €
Recettes	1 558 598,00 €	682 657,18 €		682 657,18 €

Résultat de l'exercice 2020	83 222,49 €			
	Résultat cumulé			- 599 434,69 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de **fonctionnement de 360 326,75 €** comme suit :

<u>Proposition Affectation du résultat au BP 2021</u>	<b>Excédent 2020</b>	<b>360 326,75 €</b>
	article 002 (RF)	<b>360 326,75 €</b>
	article 1068 (RI)	

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal. Monsieur Daniel TESSIER, 1<sup>er</sup> adjoint préside et fait procéder au vote.

Vu le C.G.C.T,

Vu le budget ZAC le Plessis/Les Cerisiers,

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Adopter le compte administratif 2020 du budget ZAC le Plessis/Les Cerisiers tel que présenté ;**
- **Affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé.**

#### **2021080304 Compte de gestion 2020 du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le C.G.C.T,

Vu le budget communal,

Vu le compte de gestion 2020 du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers,

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

#### **2021080305 Budget ZAC le Plessis/les Cerisiers 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 concernant la ZAC le Plessis/Les Cerisiers.

La proposition s'équilibre comme suit :

**Fonctionnement : 1 274 761,44 €**

**Investissement : 1 465 929,78 €**

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Adopter le budget primitif 2021 ZAC le Plessis/les Cerisiers tel que présenté ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

#### **2021080307 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA MEDIATHEQUE**

Madame Monique PINCEPOTHE présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la médiathèque de Domalain pour l'année 2020.

Vu le C.G.C.T

Vu le rapport de présentation,

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Approuver le rapport d'activité 2020 de la médiathèque de Domalain consultable en mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h28

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 6 avril 2021.